



LYSTER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le **4 mars 2019**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 362 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 337 SUR LE LOTISSEMENT

QUE le règlement numéro 362 a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC de L'Érable le 13 mars 2019.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement numéro 362 au bureau municipal, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à LYSTER ce 2 avril 2019.

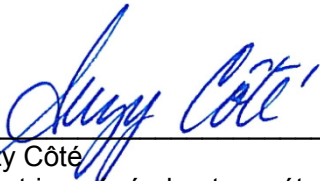
Suzy Côté

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lyster, certifie par la présente que j'ai affiché cet avis public concernant le règlement 362 à l'intérieur et l'extérieur du bureau municipal situé au 2375 rue Bécancour ainsi qu'à l'extérieur de l'Église de Sainte-Anastasie de Lyster située au 3330 rue Bécancour à Lyster, le **2 avril 2019**.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **2 avril 2019**.



Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière